

Termes de références de l'évaluation finale du projet «Accélération de la réalisation des droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction au Burkina Faso»

Titre du projet	Accélération de la réalisation des droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction au Burkina Faso.
Organisme bénéficiaire du financement	Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
Source de financement	Royaume de Belgique
Zones d'intervention	Le projet est d'envergure nationale pour la composante 3. Les composantes 1 et 2 couvrent les Région de l'Est et du Centre Est en particulier les communes de Fada N'Gourma et Tenkodogo.
Principales thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Santé de la Reproduction/Planification familiale ; • Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes ; • Autonomisation des femmes/ finance inclusive ; • Violences basées sur le genre (Mariage d'enfants, mutilations génitales féminines)
Ministères et ONGs Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement • Ministère de la santé ; • Ministère de la femme, de la solidarité nationale de la famille et de l'action humanitaire ; • Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ; • Plan International ; • Tin Tua ; • Initiatives Privées Communautaires (IPC) ;
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ayants droit directs : Femmes organisées en Groupements villageois d'intérêt économique ; Jeunes et adolescent(e)s • Ayants droit indirects : Ensemble de la population du Burkina Faso, Porteurs de droit ; Acteurs nationaux et locaux gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans l'offre des services générés par le projet.
Type d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Indépendante
Période théorique de mise en œuvre du projet	01/01/2016 au 31 décembre 2018
Période effective de mise en œuvre du projet	01/08/2016 au 31 décembre 2019

1. Contexte et justification

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) apporte un appui stratégique au gouvernement du Burkina Faso pour la mise en œuvre du plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) au-delà de 2014 et des Objectifs de Développement Durables (ODDs) pour : (i) réaliser l'accès universel des populations, en particulier les femmes, les adolescents et jeunes, aux droits et services de santé sexuelle et reproductive de haute qualité, (ii) promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles, (iii) favoriser le plein potentiel des jeunes pour l'emploi, à travers le renforcement de leur leadership et leur protection contre les IST/VIH et les grossesses non désirées, et (iv) assurer la disponibilité des données fiables pour la prise de décision et le développement.

Dans cette perspective, il a bénéficié d'un financement de la Belgique pour la mise en œuvre d'un projet dénommé « Accélération de la réalisation des droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction au Burkina Faso ». Ce projet qui s'inscrit globalement dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Burkina Faso et la Belgique couvre deux des treize régions du pays notamment l'Est et le Centre Est. Il vise à renforcer les initiatives en cours en matière d'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes à travers (i) l'accélération de l'accès universel des populations aux droits et services de santé sexuelle et de la reproduction en lien avec les droits humains ; (ii) l'autonomisation des femmes, des jeunes et des adolescent(e)s par le renforcement de leurs capacités, en tant que ayant droits à travers des interventions innovantes et intégrées à l'accès à la santé sexuelle et de la reproduction ; (iii) l'appui à la collecte et à l'analyse des données sociales, démographiques et économiques prenant en compte la dynamique de population en vue d'une meilleure prise de décision pour un développement durable.

La politique de l'évaluation de l'UNFPA prévoit des actions précises visant à améliorer l'apprentissage organisationnel et l'obligation de rendre compte. Dans cette optique, le dispositif de suivi évaluation du projet a prévu une évaluation finale en vue de mesurer les changements de comportements observées durant la mise en œuvre du projet.

2. Présentation générale du projet

2.1 Objectifs du projet

L'objectif général du projet est de contribuer à l'amélioration des droits en matière de santé de la reproduction des jeunes, des adolescent(e)s et des femmes en vue de leur autonomisation socio-économique dans les régions de l'Est et du Centre Est. Plus spécifiquement, le projet vise à :

- Améliorer l'accès des adolescentes et jeunes des villes de Fada N'Gourma et Tenkodogo aux compétences de vies, à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction de qualité ;
- Renforcer la résilience et l'autonomisation socioéconomique des femmes rurales des régions de l'Est et du Centre-est organisées en fédération, unions, associations et groupements d'intérêt économique à travers la promotion interne des services de SR/PF ;

- Produire des données fiables sur la population burkinabè pour la planification et le suivi des progrès vers les objectifs de développement nationaux et mondiaux, en particulier ceux relatifs aux femmes, aux jeunes et adolescents.

2.2 Composantes et résultats attendus

Le projet est structuré autour de trois (3) composantes et neuf (9) résultats.

Composante 1 : TIC et Santé des adolescents et des jeunes

- R.1.1 : Les adolescent(e)s et jeunes des zones couvertes ont accès à une information de qualité en santé sexuelle et de la reproduction à travers une plateforme interactive d'échange fonctionnelle.
- R.1.2 Les adolescent(e)s et jeunes des zones couvertes bénéficient de services adaptés à leurs besoins en matière de santé de la reproduction notamment de contraception, de conseils dépistages VIH, et de prise en charge des IST.
- R.1.3 : Des données sur les grossesses en milieu scolaire des zones couvertes, sont largement disséminées et citées dans le domaine public

Composante 2 : Planification familiale et autonomisation des femmes et des filles

- R.2.1 : Les femmes membres des fédérations, unions, associations et groupements de productrices ciblées utilisent ou ont davantage recours aux services de santé de la reproduction/PF.
- R.2. 2 : Les femmes membres des fédérations, unions, associations et groupements de productrices appuyés ont les capacités pour s'investir dans la lutte contre le mariage précoce.
- R.2.3 : L'autonomisation économique des femmes membres des fédérations, unions, associations et groupements de producteurs est renforcée.

Composante 3 : Production de données

- R.3.1 : Les populations adhèrent à la conduite du cinquième RGPH.
- R.3.2 : Des données fiables et précises sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population burkinabè sont disponibles.
- R.3.3 : Des rapports analytiques approfondis sur les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population ainsi que les modes et les tendances de la croissance démographique sont accessibles à tous.

2.3 Stratégies majeures de mise en œuvre du projet

Pour améliorer l'accès des adolescentes et jeunes des villes de Fada N'Gourma et Tenkodogo aux compétences de vies, à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction de qualité, les stratégies (i) le renforcement de la communication sur le changement social et comportemental combinée à la promotion du recours des adolescent(e)s et jeunes à des services de SSR à travers l'utilisation des TIC, (ii) le renforcement des services à l'écoute des besoins et droits des jeunes; (iii) le renforcement de l'offre de service de

contraception et de dépistage du VIH et des IST chez les adolescent(e)s et jeunes , (iv) le soutien à la mise en œuvre des programmes d'éducation sexuelle complète destinés aux adolescent(e)s et jeunes , (v) le renforcement de la communication entre les adolescent(e)s et les personnes en charge de leur socialisation. Aussi, une plateforme sera mise en place pour améliorer les connaissances des jeunes. Cette plateforme est une technologie simple basée sur le téléphone portable et la connexion à internet pour renforcer l'accès des adolescent(e)s et jeunes à l'information et aux connaissances à travers la mise en place d'un mécanisme interactif de communication personnalisée et qui répond à leurs besoins spécifiques à travers internet.

En ce qui concerne la résilience et l'autonomisation des femmes rurales des villes de Fada N'Gourma et Tenkodogo organisées en associations et groupements d'intérêt économique à travers la promotion interne des services de SR/PF, les stratégies privilégiées sont (i) la promotion, au sein des groupements et associations féminins, de toutes les méthodes de planification familiale, notamment celles qui s'inscrivent dans la durée, tout en respectant les choix individuels, (ii) la promotion des capacités d'indépendance économique des femmes et des filles, en partenariat avec les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile et d'autres partenaires, (iii) la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle, (iv) l'engagement des chefs d'opinion à changer les règles sociales discriminatoires, notamment le mariage précoce, (v) le renforcement des capacités techniques des fournisseurs de services de PF dans une perspective droits humains, (vi) la fourniture de produits contraceptifs.

L'objectif 3 est réalisé à travers un appui global pour la conduite du 5^{ème} recensement général de la population et de l'habitation à travers : i) l'appui à la mise en œuvre de la stratégie de communication pour la mobilisation de l'engagement des différentes parties prenantes au RGPH, ii) la fourniture de moyens logistiques pour la conduite des activités de cartographie et de dénombrement, iii) la prise en charge d'une partie du personnel de cartographie censitaire (cadres cartographes, agents cartographe, chefs d'équipes, contrôleurs et superviseurs), iv) la contribution à l'analyse des données ventilées relatives à la population pour soutenir la planification du développement et mieux présenter le dividende démographique comme un facteur de développement durable., v) la contribution à la production du rapport de l'enquête post censitaire, vi) la contribution à la production de l'Atlas cartographie.

3. Objectifs, champs et cibles de l'évaluation

3.1 Objectifs de l'évaluation

La présente évaluation finale a pour objectifs principaux :

- Fournir aux parties prenantes une appréciation indépendante de la performance globale, les changements opérés à travers les produits, effets des interventions en faveur des populations et analyser les stratégies de mises en œuvre du projet ;
- Tirer les enseignements, identifier les bonnes pratiques afin de formuler non seulement des recommandations pour l'amélioration des interventions futures mais aussi pour la réplique/ passage à l'échelle de certaines interventions.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Apprécier l'atteinte des objectifs et des résultats attendus du projet en référence aux indicateurs du cadre des résultats ;
- Analyser et documenter les changements identifiés suite à la mise en œuvre du projet qu'ils soient prévus ou non, positifs ou négatifs ;
- Apprécier l'efficacité et la viabilité des stratégies novatrices majeures (système de rapportage de grossesses en milieu scolaire, stratégie macopine, finance inclusive, QGJEUNE) mises en œuvre dans le cadre du projet ;
- Apprécier les stratégies d'appropriation des groupements villageois d'intérêt économique bénéficiaires des interventions en lien avec les retombés et acquis des activités au-delà de la fin du financement ;
- Fournir une analyse détaillée des facteurs explicatifs du niveau de performance atteint ;
- Apprécier le niveau d'appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes (structures gouvernementales, collectivités territoriales, ONG et associations de mise en œuvre) ;
- Identifier les bonnes pratiques relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux résultats du projet.

3.2 Champ et cibles de l'évaluation

Cette évaluation portera sur les résultats du projet tels que définis dans le document du projet et ciblera non seulement les directions centrales des ministères impliquées ; les directions régionales concernées, les ONGs de mise en œuvre, les gouvernorats des régions du Centre Est et de l'Est, les collectivités territoriales de Fada N'Gourma et de Tenkodogo mais aussi les bénéficiaires. Elle appréciera également les effets du projet. Elle couvrira la période comprise entre le démarrage du projet en juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2019.

4. Critères et questions d'évaluation

Pertinence et réactivité

- Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils (i) adaptés aux besoins des populations du pays et particulièrement des régions du Centre Est et de l'Est ; (ii) en cohérence avec le mandat et la stratégie de l'UNFPA. Est-ce que les interventions prévues reflètent de façon adéquate les résultats attendus du projet ?
- De manière dynamique, comment l'UNFPA a-t-il su adapter les interventions du projet à l'évolution de la situation en termes de planification et de mise en œuvre des interventions, particulièrement dans les régions du Centre Est et de l'Est ?

Efficacité : Dans quelle mesure les résultats prévus par le projet ont-ils été ou sont-ils en passe d'être atteints ?

Efficienc

- Dans quelle mesure les ressources humaines, financières et administratives mobilisées dans le cadre du projet ont-elles été converties en résultats ?
- Quelles sont les contraintes d'ordre diverses (procédures de gestion ; réglementation ; administratives ; etc.) qui ont eu une influence sur le démarrage du projet et sa mise en œuvre? Dans quelle mesure ont-elles été adressées de façon satisfaisante pour limiter les conséquences négatives sur la vie et les résultats du projet?

Pérennité et durabilité

- Dans quelle mesure les effets issues des interventions du projet sont-ils susceptibles de durer après la fin des interventions ?

Valeur ajoutée

- Quelle est la valeur ajoutée apportée par le projet au niveau national, particulièrement dans les régions du Centre Est et de l'Est, dans les différents domaines couverts tels que perçue par les parties prenantes?

5. Méthodologie

L'évaluation du projet se fera de façon participative impliquant toutes les parties prenantes et à tous les niveaux. Il s'agit notamment des différents structures ministérielles et des ONG, des services publics décentralisés ainsi que des bénéficiaires directs des interventions du projet.

5.1 Collecte des données

L'évaluation se fera à travers plusieurs méthodes dont la revue documentaire, les entretiens individuels et de groupes ainsi que les focus group. La revue documentaire devrait être basée sur le document du projet, les rapports de progrès et tout autre document jugé pertinent. Des visites de terrain sur les sites d'intervention permettront d'apporter des informations complémentaires sur le projet. Une matrice d'évaluation devrait être élaborée pour la bonne collecte des données. En outre, l'observation directe des réalisations du projet à travers les visites sur le terrain sera utilisée. La méthodologie devrait être mieux affinée à travers la revue documentaire et devrait être une partie intégrante du rapport de démarrage.

5.2 Assurance qualité

Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d'assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété d'outils dont la triangulation des sources d'informations et l'échange permanent avec le staff de l'UNFPA, les partenaires de mise en œuvre du projet, les bénéficiaires.

5.3 Analyse des données

Pour structurer et consolider de façon systématique les données collectées pour chacune des questions d'évaluation, les évaluateurs utiliseront une matrice d'évaluation ou toute autre outils et approches méthodologiques discuté et accepté par le Bureau. La matrice d'évaluation leur permettra entre autre d'identifier les données manquantes et ainsi combler ces vides avant la fin de la collecte. Cette matrice aidera aussi pour assurer la validité des données collectées.

6. Résultats attendus/livrables

Trois principaux livrables attendus sont attendus: (i) le rapport de démarrage de l'évaluation ; (ii) le rapport final ; (iii) une présentation PowerPoint de 20 slides au maximum et présentant la méthodologie de l'évaluation, les résultats, les conclusions et les recommandations.

6.1 Rapport de démarrage

L'équipe d'évaluation soumettra un rapport de démarrage de 30 pages maximum comprenant une revue documentaire basée sur les rapports de progrès du projet ou tout autres documents jugés pertinents. Le rapport présentera de façon explicite présentera la liste des documents consultés ; l'approche et la méthodologie de l'évaluation, y compris le plan d'échantillonnage (basé sur une cartographie des parties prenantes); le processus de collecte et d'analyse des données ainsi que la matrice de l'évaluation et le plan de travail de l'équipe d'évaluation.

6.2 Rapport final de l'évaluation

Le rapport final de l'évaluation sera un document de soixante-dix (70) pages au maximum et présentera principalement (i) les résultats formulés comme des réponses aux questions d'évaluation, (ii) les conclusions découlant des résultats, (iii) les recommandations stratégiques et opérationnelles (8 au maximum) et les annexes dont notamment les TdRs, la liste des personnes/institutions rencontrées, la liste des documents consultés et la matrice de l'évaluation. En outre, le rapport présentera également le but, les objectifs, la portée et la méthodologie de l'évaluation mise à jour et un résumé analytique de trois (3) à quatre (4) pages.

La version finale du rapport ne sera considérée comme livrable final qu'après son approbation par le Bureau de l'UNFPA.

6.3 Présentation Powerpoint

La présentation PowerPoint de 20 slides au maximum présentera la méthodologie de l'évaluation, les résultats, les conclusions et les recommandations issues du rapport final.

7. Equipe d'évaluation

L'évaluation sera conduite par un cabinet/ bureau d'étude ayant une bonne réputation et démontrant de l'expertise nécessaire au bon déroulement de cette évaluation. Le cabinet/ bureau d'étude soumettra la composition de son équipe et désignera le chef d'équipe. Cette équipe devra comprendre au minimum trois (3)

experts complémentaires (démographie, statistique ; santé publique ; sociologie) ayant chacun un diplôme universitaire supérieur (Bac+5 au moins).

Consultant (e) principal chef d'équipe (e)

- ✓ Être titulaire d'un diplôme de troisième cycle en sciences sociales ou équivalent (Démographie, Statistique, santé publique, Economie, sociologie ou tout autre diplôme des sciences sociales jugés équivalent) ;
- ✓ Avoir au moins cinq ans (5) ans d'expérience en matière de recherches et d'évaluation de projets et programmes ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance en matière de santé de la reproduction des adolescents et jeunes et de planification familiale ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance de la problématique des inégalités femme-homme ;
- ✓ Avoir une grande expérience en matière de collecte et d'analyse des données quantitatives ;
- ✓ Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
- ✓ Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (Internet, Word, Excel et Powerpoint).

Consultant associé démographe ou statisticien

- ✓ Être titulaire d'un diplôme universitaire niveau BAC+5 au moins en Démographie ou en statistique ;
- ✓ Avoir une expérience avérée en matière de sondage, de traitement et d'analyse de données ;
- ✓ Avoir au moins trois (3) ans d'expérience en matière d'étude ou d'évaluation des projets/ programmes ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance en matière de santé de la reproduction des adolescents et jeunes et de planification familiale ;
- ✓ Avoir une connaissance de la problématique des inégalités femme-homme;
- ✓ Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
- ✓ Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (Word, Excel et Powerpoint, logiciels d'analyse statistique)

Consultant associé sociologue

- ✓ Être titulaire d'un diplôme universitaire niveau BAC+5 au moins en sociologie ;
- ✓ Avoir au moins trois (3) ans d'expérience en matière d'étude et de recherche ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance en matière de santé de la reproduction des adolescents et jeunes et de planification familiale ;

- ✓ Avoir une bonne connaissance de la problématique des inégalités femme-homme ;
- ✓ Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
- ✓ Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (World, Excel et Powerpoint).

8. Calendrier indicatif de l'évaluation

Taches	Responsable	Période	Nombre de jours
Elaboration des termes de références de l'évaluation	UNFPA	15 avril au 3 mai 2019	
Publication des termes de références	UNFPA	17 juin-16 Juillet 2019	
Evaluation des offres	UNFPA	20-31 Juillet 2019	
Validation des résultats du recrutement	UNFPA	3-18 Août 2019	
Etablissement du contrat avec le cabinet retenu	UNFPA	19-21 Août 2019	
Mise à disposition de la documentation au cabinet pour la revue documentaire	UNFPA	26-30 Août	
Elaboration du rapport de démarrage <ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Entretiens avec le staff 	Cabinet	2-17 Septembre 2019	12 jours ouvrables
Visites de terrain <ul style="list-style-type: none"> • Mission terrain • Entretiens avec les parties prenantes échantillonnées au niveau central 	Cabinet	18-30 Septembre 2019	10 jours ouvrables
Elaboration du rapport provisoire	Cabinet	1er au 18 Octobre 2019	14 jours ouvrables
Circulation du rapport provisoire et recueil des commentaires	UNFPA	21-29 Octobre 2019	
Prise en compte des commentaires	Cabinet	30-31 Octobre 2019	2 jours ouvrables
Atelier de validation du rapport provisoire	UNFPA	13 Novembre 2019	1 jour ouvrable
Finalisation du rapport de l'évaluation	Cabinet	14 Novembre 2019	1 jour ouvrable
Transmission du rapport final	Cabinet	14 Novembre 2019	

9. Durée et période de la consultation

La durée d'exécution de l'étude est fixée à quarante 40 jours ouvrables entre Août et Novembre 2019.

10. Présentation de l'offre technique et financière du Bureau d'études

L'offre technique doit comprendre, sans y être nécessairement limitée:

- une note de compréhension des présents termes de référence ;
- une note méthodologique détaillée pour la réalisation de l'étude;

- un chronogramme détaillé de l'étude ;
- une lettre d'engagement du cabinet/ bureau d'études pour la conduite de la présente étude ;
- une présentation du cabinet/ bureau d'études faisant ressortir ses qualifications et expériences professionnelles.

L'offre financière doit comprendre:

- le budget détaillé de l'étude.

NB : Pour la sélection, l'ensemble des dossiers seront soumis à une analyse technique et financière avec 80% pour l'offre technique et 20% pour l'offre financière.

Critère d'évaluation de l'offre technique

Critères d'évaluation de l'offre technique	[A] Maximum de points	[B] Points obtenus par le soumissionnaire	[C] Pondération (%)	[B] x [C] = [D] Total des points
Approche technique et méthodologique et compréhension des termes de références	100		30 %	
Expérience spécifique et expertise pertinente du cabinet en lien avec la mission	100		25 %	
Expérience spécifique de l'équipe d'évaluation et expertise pertinente en lien avec la mission	100		30 %	
Pertinence du plan de mise en œuvre et de gestion de la mission	100		15 %	
Total	400		100 %	